

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 10 MARS 2020**

Le Comité Syndical des Communes d'ECOULFANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué le 2mars 2020, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle Gary du Vallon des Arts à Ecoulfant, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART	M. François GERNIGON
Mme Bernadette BLANCHARD	Mme Barbara REGNIER
Mme Chrystelle GAUDIN	Mme Christine HUU supplée par M. Patrice BARBAULT
Mme Nathalie GIRARD	
M. Michel HONORE	
M. Jean-Pierre MIGNOT	
Mme Odile PICHON	
M. Patrice BARBAULT	

Le Quorum est atteint,
La secrétaire de séance est Madame Odile PICHON,
L'ordre du jour de la dernière séance est adopté à l'unanimité,
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) DCS2020-07 - FINANCES : Vote du Compte de gestion 2019 du comptable

Le Compte de Gestion est établi par les Trésoriers, Monsieur Dominique Le Magadou et Monsieur Jean-Paul Bodin, pour l'exercice 2019.

VU l'examen du Compte de Gestion 2019, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Dominique Le Magadou et Monsieur Jean-Paul Bodin, n'appelle ni observation ni réserve de leur part,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** APPROUVE** le Compte de Gestion 2019, du Trésorier de la Collectivité,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2°) DCS2020-08 - FINANCES : Vote du compte administratif 2019

Pour clôturer l'année 2019 et pouvoir réaffecter le résultat, le Comité syndical approuve le compte administratif de la Présidente, pour l'exercice 2019, comme suit :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévus :	12 300,00
	Réalisé :	10 899,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 300,00
	Réalisé :	10 253,03
	Reste à réaliser :	0,00

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	517 592,00
	Réalisé :	487 469,18
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	517 592,00
	Réalisé :	528 094,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 646,76
Fonctionnement :	40 625,17
Résultat global :	39 978,41

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** APPROUVE** le Compte Administratif 2019, de la Présidente,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

3°) DCS2020-09 - FINANCES : Affectation du résultat 2019

Le Comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire sur le budget 2020 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constate que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	5 006,79
Un excédent reporté de :	35 618,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	40 625,17
Un déficit d'investissement de :	646,76
Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	646,76

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT	40 625,17
Affectation complémentaire en réserve (1068)	646,76
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	39 978,41
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	646,76

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** VOTE** l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

4°) DCS2020-10 - FINANCES : Vote du budget primitif 2020

Vu la délibération du 28 janvier 2020, portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020, Considérant le rapport d'orientations budgétaires établi lors de ce débat, Madame la Présidente présente le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépense :	522 635 €
Recette :	522 635 €

Cinq-cent-vingt-deux-mille-six-cent-trente-cinq euros

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépense :	9 297 €
Recette :	9 297 €

neuf-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-sept euros

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** VOTE** le Budget Primitif de l'exercice 2020,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

5°) DCS2020-11 - FINANCES : Planification de la participation des communes membres

Le Comité syndical, après avoir voté le budget primitif 2020, établit un échéancier de versements de la participation des communes pour 2020.

Le budget primitif fixe le montant global de la participation des communes pour 2020, à **315 000 €**.

Cette somme est répartie conformément aux statuts du syndicat :

à 45% en part fixe,

à 45% au prorata du nombre d'habitants de chaque commune,

à 10% au prorata du nombre d'élèves inscrits de chaque commune au 01/12/2019.

Soient les données suivantes à prendre en compte :

Communes	Nbre d'habitants*	Pour mémoire : Nbre d'habitants 2019	Nbre d'élèves au 01/12/2019	Pour mémoire : Nbre d'élèves au 01/12/2018
Ecouflant	4 214	4 124	56	47
Verrières-en-Anjou	7 445	7 357		
Verrières Pellouailles			26	29
Verrières St Sylvain			41	54
Le Plessis Grammoire	2 438	2 381	45	45
St Barthélemy-d'Anjou	9 433	9 493	98	86

* Ref. INSEE - Population légale en vigueur au 01/01/2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

Le montant de la participation des communes 2020, est donc réparti comme suit :

Communes	Montant de la participation	Pour mémoire : Montant de la participation 2019
Ecouflant :	60 367,66 €	57 458,99 €
Le Plessis-Grammoire :	48 366,01 €	46 930,69 €
St-Barthélemy-d'Anjou :	96 781,77 €	93 745,98 €
Verrières-en-Anjou :	109 484,56 €	108 364,34 €
TOTAL :	315 000,00 €	306 500,00 €

Il est décidé de planifier les échéances de versement de la participation 2020, comme suit :

Communes	5 janvier	5 avril	5 juillet	TOTAL
Ecouflant :	18 700 €	18 700 €	22 967,66 €	60 367,66 €
Le Plessis-Grammoire :	15 500 €	15 500 €	17 366,01 €	48 366,01 €
St-Barthélemy-d'Anjou :	30 000 €	30 000 €	36 781,77 €	96 781,77 €
Verrières-en-Anjou :	36 800 €	36 800 €	35 884,56 €	109 484,56 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** DECIDE** d'adopter l'échéancier des versement de la participation des communes membres pour l'exercice 2020,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Informations diverses :

○ Demande de l'association OVA de Pellouailles les Vignes :

Aucune décision n'a été prise compte tenu du désaccord des élus quant à l'issue à trouver pour l'utilisation du matériel. Il est cependant souhaitable de mettre en place une réunion OVA/élus du SIAM mais compte tenu des délais avant les élections municipales, ce sera aux nouveaux délégués de fixer une date pour une réunion.

○ Recrutement de la remplaçante de l'assistante de gestion :

Suite aux entretiens d'embauche qui ont eu lieu depuis le 13 février et après un 2^{ème} entretien avec 2 personnes retenues, il a été décidé de donner une suite favorable à Mme Loutreuil, agent Titulaire de la Fonction Publique, au grade de Rédacteur territorial.

Fin de séance à 21h45

La Présidente,

Isabelle BAILLEUL-NITHART

